



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Syndicat national des enseignements du second
degré
Section académique de Besançon

19, avenue Edouard Droz

25000 BESANCON

Besançon, le 23 février 2015

Rectorat

Division de
l'Organisation Scolaire

Dossier suivi par
Marie-Odile MOUREL

Chef de Division

Téléphone
03 81 65 47 59

Fax
03 81 65 47 95

Mél.
m-odile.mourel@ac-
besancon.fr

10, rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 17 février, vous appelez mon attention sur la mise en place des cartes cibles des professeurs documentalistes et des conseillers principaux d'éducation à la rentrée 2015.

J'ai souhaité répondre à vos interrogations en décidant de reprendre nos échanges autour de l'élaboration d'une carte cible, qui deviendra à partir de la rentrée 2016, un outil d'aide à la décision.

Deux comités miroir réunissant les personnels désignés par les organisations syndicales se tiendront le 15 avril 2015 pour les CPE et le 21 avril 2015 pour les professeurs documentalistes.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Recteur
Chancelier des Universités,

Jean-François CHANET

Pour le Recteur et par délégation,
Pour la Secrétaire Générale de l'Académie,
Le Secrétaire Général Adjoint de l'Académie



Sylvain LAMBERT